

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 16 MARS 2023

18 heures 30

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÈNRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, JACQUET, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, BOBILLIER, COLIN, CUENOT,
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, et VOIRIN

EXCUSES : Madame MARADAN
Messieurs TOULET et MICHAUD

ABSENTS : Madame TINE

PROCURATIONS : Monsieur MICHAUD à Madame HERARD
Monsieur TOULET à Madame DROZ-BARTHOLET

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 12 – votants : 14

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 10 mars 2023

Le Président commence le Conseil en appelant les Administrateurs présents, constate que le quorum est largement atteint et les remercie de leur présence.

Monsieur le Président ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du 23 février 2023. Monsieur LECLERC précise qu'une réponse est attendue sur le point de l'article 6 concernant l'avenant des micro-crèches donnant le terme « titre gratuit » à la gestion effectuée par le CCAS.

Après renseignements pris auprès de Martine MONG, Directrice Générale Adjointe (DGA), une valorisation du temps administratifs consacré à la gestion est bien intégrée dans le décompte annuel à hauteur de de 6 000 € par micro-crèche.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

1 - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2023

Chaque membre Administrateur s'est vu adressé le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 (ROB). Monsieur le Président remercie Alexandra Guyon, Anne-Sophie Maire, et les équipes pour la présentation de ce document. Il rappelle que cette étape obligatoire permet aux Administrateurs de mettre en évidence les orientations politiques, au vu des résultats de l'année précédente connus, en constatant les excédents et les déficits d'exploitation pour les basculer dans le financement de l'année 2023. Cette étape amènera à la proposition du budget lors du prochain Conseil d'Administration.

Ce rapport part toujours du contexte national car celui-ci impacte les résultats 2022 et des capacités de réalisation des objectifs pour l'année suivante au travers notamment de l'inflation, des décisions prises comme l'augmentation du point d'indice à 3.50% et du surcoût énergétique (200% d'augmentation pour l'électricité et de 50 à 100% pour le gaz jusqu'en 2025).

Un autre élément de contexte national est à prendre en compte, à savoir, les aides énergétiques de l'État apportées au CCAS que sont :

- L'amortissement électrique,
- Le filet,
- Le bouclier tarifaire (concerne les ménages et les particuliers. Le CCAS ne pourra pas en bénéficier)

Monsieur le Président reprend point par point les orientations budgétaires indiquées dans ce rapport 2023. Il précise que lors du chapitre concernant la situation financière du CCAS, aucun « effet ciseau » apparaît en 2022 lorsque l'on compare l'augmentation des dépenses liées et des recettes réelles de fonctionnement. Cette nouvelle est rassurante mais reste fragile et précaire, et risque d'être aitérée par le contexte national. Concernant les orientations 2023, elles ont été développées de manière générale mais également par pôle, ce qui permet un meilleur moyen de comparaison.

Le contexte économique impacte directement le CCAS. En effet l'inflation démontre que les bases fiscales de l'État ont augmenté de 7.1% liées notamment à la loi votée en décembre 2022 concernant la valorisation des biens.

Le pouvoir d'achat des ménages impacte également le CCAS car cela ne permet pas le tarissement du flux des bénéficiaires et l'année 2023 va être particulièrement compliquée pour un certain nombre de personnes qui aujourd'hui se retrouve devant un choix trivial : se chauffer ou manger.

L'emploi rentre également dans le contexte économique avec un taux de chômage de 4.6% sur le bassin Pontissalien, ce qui reste toutefois un des taux les plus faibles de France. Malgré cela, on constate un nombre croissant d'emplois précaires et des entreprises à la recherche de main-d'œuvre. En comparaison alors que la Suisse est considérée en plein-emploi avec un taux entre 1.5 et 2%, Pontarlier est à 5%. Cela concerne des personnes dites « inaptes » à l'emploi pour lesquelles une réadaptation est à prévoir. Ceci a un impact certain sur le CCAS qui doit déployer un accompagnement financier, humain et alimentaire pour ces publics.

Concernant le contexte local, la ville de Pontarlier distribue environ 2 500 000 € de subventions par an dont 50% sont versées au CCAS. La ville est donc le premier contributeur du CCAS suivie par la CAF, le Département et enfin l'État (suivant les missions). La Ville a déjà acté une aide complémentaire de plus de 140 000 € en milieu d'année dernière afin de permettre au CCAS de répondre à ses obligations à la suite de changement de catégorie (B en A) pour de nombreux agents. Pour rappel, lors d'un changement de catégorie, l'échelon ne diminue pas, ce qui entraîne des augmentations significatives sur les postes avec une impossibilité règlementaire de refus. Avec une augmentation des dépenses de 1 300 000 € pour les fluides et les frais liés à l'inflation, la ville subira une hausse de 2 000 000 € de coût de fonctionnement. Le CCAS dépend directement de la situation financière de cette dernière et malgré cela, le montant de la subvention versée au CCAS sera maintenu.

La situation financière de clôture pour l'année 2022 du CCAS fait ressortir un bénéfice de près de 178 000 € grâce notamment à des recettes supplémentaires et à un effort réalisé par les usagers. Lors du prochain Conseil d'Administration, une représentation des comptes administratifs sera présentée qui montrera la fragilité de cette augmentation.

L'évolution des résultats de 2018 à 2022 en fonctionnement et investissement montre une hausse de près de 28 000 € par rapport à 2021. Cependant il faut faire très attention sur les résultats entre 2020 et 2021, car la crise COVID avait apporté une augmentation des recettes liée au mode de calcul de la CAF par rapport au secteur de la Petite Enfance, ce qui avait entraîné l'effet « ciseau ». En effet des variations en pourcentage étaient négatives les années précédentes et sont revenues positives en 2022 ce qui a permis une réduction des écarts des courbes.

Durant la présentation du budget, l'affectation du report sur le budget prévisionnel à venir sera développée.

Pas de nouveautés dans les orientations, le CCAS poursuivra sa politique sociale. Avec la même rigueur, la même volonté d'entretenir sa qualité de service à toutes les étapes de la vie de la naissance à l'accompagnement de fin de vie en passant par l'aide alimentaire, financière et l'accompagnement social.

Madame Herard précise que sur le territoire, les politiques sociales fonctionnent bien, elles sont nécessaires. Le but est de poursuivre le travail afin de réduire la fracture numérique pour permettre ainsi l'accès aux démarches dématérialisées pour le public le plus précaire ou les séniors.

Madame Herard poursuit en informant les Administrateurs d'une réflexion propre concernant le secteur de la Petite Enfance. Cette réflexion tend à se développer afin de permettre aux familles de cumuler vie professionnelle et vie personnelle via l'augmentation de la capacité d'accueil dans les structures (nouvelle structure sur le secteur d'Houtaud) et la poursuite de la mise en place du dispositif AVIPS propice à la réinsertion professionnelle et l'accueil de familles monoparentales pour éviter l'exclusion sociale.

Une commission d'attribution des places de crèches s'est tenue le 14 mars 2023 : 131 demandes étudiées, 48 à 50% de réponses apportées sur la commune et 10 % sur l'intercommunale.

Madame Herard développe les difficultés de gestion des établissements d'accueil du jeune enfant : des demandes de plus en plus spécifiques et particulières (amplitudes horaires très larges, des demandes pour un public en situation de handicap. De même, elle constate une offre en diminution des assistantes maternelles (nombreux départ à la retraite non remplacés) et une dynamique des naissances en forte hausse. Elle souligne en parallèle l'excellent retour sur la qualité d'accueil.

En réponse au questionnement de Madame Droz-Bartholet concernant les outils mis à disposition pour mener à bien ces actions, Madame la Vice-présidente énonce le montage de la Convention Territoriale Globale (CTG) passée avec la CAF qui permet un diagnostic complet du territoire grâce à la mise en place de fiches techniques sur tous les domaines et qui concernent toute la population. Cette action est pilotée par Monsieur Philippe Nicolle (Directeur Général des Services).

Monsieur le Président reprend le débat en annonçant que les orientations générales 2023 seront tournées notamment sur une nouvelle organisation en quatre pôles, le renforcement par le partage des analyses mensuelles avec les membres de la Cellule Sociale, le partenariat institutionnel et associatif, le volet Petite Enfance développé plus tôt et une volonté interne de faire évoluer le fonctionnement propre du service en développant l'écriture de procédures afin de pallier les absences de personnels et ainsi partager la connaissance.

Monsieur le Président poursuit avec l'orientation pour le Pôle Action Sociale, en précisant que l'action mise en place est confirmée. Elle concerne : l'aide alimentaire, le pilotage et l'animation de la cellule sociale, l'hébergement et le logement. Une répartition des différents publics se fait entre le Département et le CCAS. Pour rappel, ce dernier gère les publics de plus de 50 ans sans enfants à charge, les personnes sans domicile fixe ou stable et les agents des trois collectivités. Le Département prend lui en charge les familles et les jeunes.

Dans le volet « aller vers », la veille sociale assurée par le CCAS, au travers de la maraude, permet de rencontrer le public en marge de la société. Cette action n'est pas qu'hivernale, elle est assurée toute l'année ce qui est assez unique. En hiver des subventions sont versées par l'État, mais le restant de l'année, elle est assurée grâce aux moyens propres de la structure et aux partenaires.

Madame Maire précise que le CCAS a également pris le parti « d'aller vers » les personnes qui sont en logement pour voir comment elles l'investissent (par exemple, les personnes âgées qui ont souffert d'isolement à la suite de la COVID).

Ainsi, le CCAS se déplace ainsi autant dans la rue que dans les logements.

La veille sociale assurée par le CCAS permet également de faire le lien entre les différents partenaires pour des usagers en grande difficulté dans un souci de réduire le délai des demandes d'ouvertures ou d'accès aux droits évitant ainsi de mettre en place des solutions transitoires.

Monsieur Leclerc apporte une information concernant la prochaine Coupe du Monde de Rugby et les futurs jeux Olympiques. L'État annonce des arrivées mensuelles de quarante personnes dans le département. En effet, toutes les personnes qui « errent » dans la capitale vont être déplacées durant l'événement. Les Régions n'ont

pas d'autre choix que d'accepter cette migration, une date d'arrivée est fixée mais aucune date de retour n'a été annoncée et aucun financement n'est prévu. Plus déroutant, les jeux Olympiques sont programmés entre juin et septembre, les solutions d'hébergement risquent d'être problématiques car les bâtiments habituellement réquisitionnés pour ce genre d'actions, que sont les centres de vacances, colonies ou centres de loisirs seront occupés.

Monsieur le Président reprend le déroulement de la séance en précisant que les autres orientations restent identiques (téléalarmes, portage de repas, ...). L'accompagnement numérique va être renforcé avec la poursuite des permanences du référent numérique.

Monsieur Vivot développe en précisant que le Département a lancé un appel à projet auprès des communes du Doubs car un marché public va être passé avec un prestataire pour apporter la formation numérique dans les petites communes.

Monsieur le Président poursuit en expliquant que les équipements et les infrastructures ne sont pas les orientations budgétaires les plus conséquentes dans le budget du CCAS. Quelques dépenses ont été actées surtout concernant la modernisation des établissements accueillant les jeunes enfants pour répondre notamment aux règles qui se durcissent.

Une réflexion autour de l'espace d'accueil au CCAS est en cours avec la modification et l'aménagement de ce lieu afin de permettre une meilleure confidentialité, la sécurisation des agents mais aussi du public en cas d'agressivité verbale et physique. Un groupe de travail piloté par Martine Mong (DGA) a été initié.

Ces orientations se traduisent budgétairement par 4 140 000 € de section de fonctionnement soit une augmentation de 182 000 € qui s'explique principalement par les dépenses de personnel à hauteur de 83 %, les dépenses à caractère générale liées à l'effet de l'inflation et au coût énergétique, les charges de gestion courante restant stables.

L'évolution des dépenses de personnel est forte avec 7.9%. Elle se traduit par l'impact de la revalorisation des catégories, le Glissement Vieillesse Technicité et des remplacements pour assurer l'ouverture des structures.

Les charges à caractère général sont liées essentiellement à l'énergie, les autres charges auront de toutes petites augmentations. Le mécanisme du portage des repas est toutefois en diminution.

Les charges exceptionnelles diminuent de 17 000 €.

Les dépenses imprévues sont très minimes. Elles peuvent être causées par des pannes d'électroménager dans les crèches.

En face des dépenses, on retrouve les recettes qui équivaldront à 3 000 000 € pour les dotations et subventions dont 1 500 000 € apporté par la Ville de Pontarlier.

Les produits de services sont constitués essentiellement par la participation des familles et des séniors à hauteur de 740 000 €.

Le chapitre des dotations, subventions, et participations est en augmentation de 93 000 € grâce :

- au calcul mécanique de la PSU (Prestation de Service Unique, dont le taux est déterminé par la CAF) ce qui entraîne une augmentation de 120 000 €,
- à l'aide de l'Etat pour la prime SEGUR permettant une augmentation de 11 000 €.

Enfin, les aides COVID ne sont plus d'actualité.

Les produits de services évoluent eux de 7 000 €.

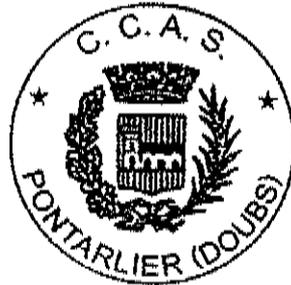
Finalement, la section d'investissement est très faible. En effet, le CCAS prévoit 10 000 € pour l'optimisation de l'accueil, 12 500 € pour l'achat de matériel bureautique et informatique et 21 000 € pour l'achat de matériel de puériculture et mobilier des crèches dont 50% pouvant être financé par des subventions de la CAF.

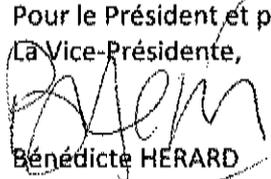
Madame la Vice-Présidente souligne un très gros travail des équipes pour récupérer des aides et subventions auprès des différents organismes.

En conclusion, le CCAS a pour objectif de maintenir ses efforts sur l'ensemble de sa typologie d'usagers et de ses moyens malgré un contexte difficile. La réflexion 2023 portera exclusivement sur l'accueil de jeunes enfants, l'organisation interne dans les locaux sans délaissier les autres missions.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil de leur attention et soumet le débat au vote des administrateurs qui est approuvé à l'unanimité.

Le prochain Conseil d'Administration est avancé au 5 avril 2023 à 18h30 et sera dédié principalement au vote du budget prévisionnel.



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

